

Revue Béninoise de Science Po (RBSP)

Volume 04

Numéro 10

Mars 2025

ISSN 1840-8176



Revue éditée par le Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo), autorisée par le Comité scientifique sectoriel des Sciences juridiques, Administratives et Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et agréée par le CTS Sciences Juridiques et Politiques du CAMES

BP : 1683 Abomey-Calavi (BENIN) / Email : cespouac@gmail.com / Tel. : (229) 97 07 32 27
Site internet de la RBSP : www.revue.cespo.org

EQUIPE EDITORIALE

Présidence d'honneur

- **Professeur Théodore HOLO**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Bénin, Titulaire honoraire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Professeur Koffi AHADZI-NONOU**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Togo, Président honoraire de l'Université de Lomé (Togo)
- **Professeur Luc SINDJOUN**, Membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer (France)
- **Professeur Augustin LOADA**, Directeur honoraire de l'Ecole Doctorale des Sciences juridiques et Politiques de l'Université de Ouaga II (Burkina Faso)
- **Professeur Mahaman TIDJANI ALOU**, Doyen honoraire, Université Abou Moumouni (Niger)

Comité de direction

- **Prof. Dr. Hygin KAKAI**, Agrégé de Science Politique, Professeur Titulaire (CAMES), **Directeur de Publication**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Dr Guillaume MOUMOUNI**, Docteur en Science politique, **Rédacteur en chef**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **M. Simplicite ABALLO**, M.sc en Science politique, **Secrétaire de rédaction**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Comité scientifique

- Professeur Franck PETITEVILLE**, Université de Grenoble (France)
- Professeur Min REUCHAMPS**, Université Louvain-la-Neuve (Belgique)
- Professeur Francis AKINDES**, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- Professeure Nadine MACHIKOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Sergiu MISCOIU**, Université Babès Bolyai (Roumanie)
- Professeur Auguste NGUELIEUTOU**, Université de Douala (Cameroun)
- Professeur Hygin KAKAI**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Yves MANDJEM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Paul Elvic BATCHOM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Joseph KEUTCHEU**, Université de Dschang (Cameroun)
- Professeur Moise YANOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Victor TOPANOU**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Louis Martin NGONO**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Emmanuel AHLINVI**, Université de Parakou (Bénin)
- Professeur Léon SAMPANA**, Université Bobo DIOULASSO (Burkina Faso)
- Professeur Abdelkarim SAIDOU**, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)
- Professeure BOKA Marie**, Université Félix HOUPHOUËT·BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Bruno MVE EBANG**, Université Omar Bongo (Gabon)
- Professeur Gilbert MAOUNODONODJI**, Université de N'DJAMENA (Tchad)

Cellule informatique

- M. Fawaz TAIROU**, Webmaster et concepteur informatique

Langue, signes et pouvoir : la domination par la langue. L'exemple des symboles républicains au Cameroun.

Estelle ETOH EKWONENG

Maitre-assistant de science politique

Université de Douala

RESUME

La circulaire n° 001/CAB/PM du 16 août 1991 relative à la pratique du bilinguisme dans l'administration publique et parapublique camerounaise prescrit l'usage du français et de l'anglais dans tous les services de l'État. Or, le fonctionnement de la vie socio-politique révèle une sorte de domination du français dans les actes étatiques. Cette étude a pour objectif d'analyser les ressorts et les implications de cette domination. À travers l'exemple des symboles républicains, il s'agit de montrer que cette francisation relève d'un processus de construction de l'hégémonie francophone autour des enjeux de pouvoir et de reproduction de la classe dominante. Ce travail s'appuie sur un socle théorique combinant le néoinstitutionnalisme et le constructivisme. Sur la base d'une étude de cas, les données recueillies par des entretiens et l'observation par immersion ont été analysées et traitées. Les résultats obtenus confirment que la langue est un instrument de mise en œuvre de la domination politique. La présence d'une langue qui se donne à voir dans ce domaine relève d'un processus de construction de l'hégémonie du français. Dans cette perspective, la langue constitue aussi un instrument de consolidation de l'ordre politique.

Mots clés : Langue, signes , pouvoir, symboles, domination.

ABSTRACT

The circular n° 001/CAB/PM of 16 August 1991 on the practice of bilingualism in public and parapublic administration prescribes the use of French and English in all State's services or goods. However, the functioning of socio-political life reveals a dominance of French in States affairs. This study examines the underlying reasons and implications of this phenomenon. Using republican symbols as a case study, it becomes clear that this francization is part of a broader process of francophone hegemony, which reinforces the power and dominance of the ruling class. The research relies on a theoretical framework that integrates elements of neoinstitutionalism and constructivism. The data collected through interviews and participant observation confirms that language play a crucial role in political domination. The prominence of French in this context is a key aspect of its hegemony, which serves to consolidate the existing political order.

Key words: Language, signs, power, symbols, domination.

DOCTRINE

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun choisit deux langues officielles, le français et l'anglais, et leur assigne une « *égale valeur* »¹. Pour le jeune État, il s'agit de favoriser la cohabitation entre deux communautés différentes par la langue² et réguler les rapports sociaux qui en découlent. En ce sens, le bilinguisme apparaît comme un « *catalyseur de l'intégration nationale* »³. Cette volonté va se concrétiser par une politique linguistique dont l'objectif est de promouvoir les deux langues sur toute l'étendue du territoire. La circulaire n° 001/CAB/PM du 16 août 1991 relative à la pratique du bilinguisme dans l'administration publique et parapublique prescrit l'usage systématique de l'anglais et du français dans tous les actes de l'État⁴. Si cette politique a des effets positifs en matière de promotion du bilinguisme⁵, elle demeure limitée au regard de la domination de la langue française dans la vie socio-politique. Il convient à présent de définir les termes clés de notre sujet pour une meilleure compréhension.

Saisie par le langage commun, le mot « langue » revêt des significations multiples qu'il est difficile d'unifier en un seul

¹ Article 1 (alinéa 3) de la Constitution du 18 janvier 1996 : « La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur ».

² TAKAM Alain Flaubert, *Bilinguisme officiel et promotion de la langue minoritaire en milieu scolaire : le cas du Cameroun*, Revue électronique internationale de sciences du langage sudlangues, n° 7, 2007, 26-48), p. 29.

³ MOUICHÉ Ibrahim, *La question nationale, l'ethnicité et l'État en Afrique : le cas du Cameroun*, Verfassung und Recht in Übersee (VRÜ) 33, 2000, 212-234.

⁴ La quatrième mesure de cette circulaire prescrit que : « les affiches, panneaux publicitaires, enseignes et avis concernant les services ou les biens de l'État et l'usage de ceux-ci doivent être rédigés dans les deux langues officielles sur un même support ou sur deux supports distincts placés côte à côte et de manière à ce que le texte de chaque langue soit également visible, apparent et disponible ».

⁵ MBOUDJEKE Jean-Guy, *Bilinguisme, politiques et attitudes linguistiques au Cameroun et au Canada*, Revue électronique internationale de sciences du langage sudlangues, n° 6, 2006, 149-161.

concept faisant l'unanimité. À l'origine (X^e siècle) utilisée dans son sens anatomique en tant qu'organe de la parole, la langue prendra sa valeur linguistique au XX^e siècle en tant que « *système d'expression potentielle* »⁶. Ici, si la langue est bien un organe, elle désigne surtout « *le code propre à une communauté linguistique* »⁷, c'est-à-dire un instrument privilégié de la fonction communicative. Dans un contexte sémantique différent, mais toujours proche de la linguistique, la langue constitue une forme du langage. En tant que tel, c'est un « *modeleur de société* » et un « *instrument d'action* »⁸ par l'usage de signes, dessins, graphies et lettres. Cette définition renseigne déjà sur le registre symbolique du langage, conception mise en exergue par l'anthropologie.

En anthropologie, la langue appartient à la culture et constitue « *un moyen de mettre en scène le spectacle du pouvoir* »⁹. Vue sous cet angle, elle est un enjeu au même titre qu'une autre ressource dans la reproduction sociale. C'est donc une institution sociale remplissant des fonctions précises dans la société, et dont on peut « *s'en servir le mieux qu'on peut* »¹⁰. C'est dans ce dernier sens que l'approche sociologique l'envisage à la suite de Ferdinand DE SAUSSURE, comme un « *fait social* »¹¹. Cependant, c'est la sociologie politique qui, partant du postulat que celle-ci n'est qu'une chose au sens

⁶ REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2011, p. 5150.

⁷ Ibid.

⁸ DE VISSCHER Pierre, *L'emprise sociétale du langage, instrument du pouvoir*, Les cahiers internationaux de psychologie sociale 2-3 (114-115), 2017, 265-305.

⁹ RAFFESTIN Claude, *Langue et pouvoir*, In Raffestin Claude, *Pour une géographie du pouvoir* (149-172), ENS Éditions, 2019 (généré le 04 décembre 2023). Disponible sur internet : <http://books.openedition.org/enseditions/7638>.

¹⁰ COMTE-SPONVILLE André, Préface, *Dictionnaire de la philosophie*, Paris, Encyclopædia Universalis, 2016, p. 6.

¹¹ WALD Paul, « *La langue est un fait social* ». *Rapports entre la linguistique et la sociologie avant Saussure*, Conférence à l'Université de Tunis (décembre 1999), 103-118.

durkheimien du terme, établit les rapports entre langue et pouvoir, en étudiant son rapport au pouvoir. Dans cette perspective, la langue est appréhendée comme « *un outil de domination* »¹² autour d'un « *enjeu de pouvoir* »¹³. Cette conception permet de mieux comprendre « *la guerre des langues* »¹⁴ tant aux divers plans nationaux (pour les États bi ou plurilingues) qu'internationaux¹⁵.

Créé par chaque État ou société dès sa formation ou son accession à l'indépendance, le symbole est un signe, c'est-à-dire qu'il « *signifie* »¹⁶, autrement dit il porte le sens qu'un individu ou un groupe lui donne. Pour les astrologues, les symboles sont sacrés et font partie d'un langage secret qui tout en nous reliant à la nature divine de l'univers, nous donne un sens¹⁷. Claude RIVIÈRE¹⁸ entend par symbole un objet ou un signe auquel s'attache une valeur et dont l'évocation renvoie à une structure de représentation orientant l'action des individus qui lui attribuent une signification valorisée. Les symboles nationaux sont donc des signes, des mots, des édifices et des images, distinguant un pays des autres. Sans les qualifier expressément comme tels, la constitution du Cameroun décrit les symboles nationaux en son premier article (le drapeau, l'hymne national, la devise, le sceau et les armoiries, la langue, etc.).

¹² BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Arthème Fayard, 1982.

¹³ EMPAN, *La langue : enjeu de pouvoir ou désir de création ?* Dossier n° 88, 2012.

¹⁴ CALVET Louis-Jean, *La guerre des langues*, Paris, Payot, 1987.

¹⁵ La constitution de grands ensembles linguistiques sans ancrage géographique (francophonie, Commonwealth, etc.) le témoigne à suffisance.

¹⁶ BARTLETT Sarah, *Le pouvoir des symboles*, Collection Le pouvoir, La Chamalières, Artémis, 2021.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ RIVIÈRE Claude, *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988.

Parmi les deux langues retenues pour l'administration camerounaise, le français est prépondérant en termes de mise en œuvre et d'usage, acquérant par là le « *statut* »¹⁹ de « *langue dominante* »²⁰, résultat d'un « *problème d'aménagement linguistique* »²¹. Une approche plus porteuse est offerte par Alain Flaubert TAKAM²² qui avance l'idée d'une instrumentalisation politique de la politique de bilinguisme officiel dans l'objectif d'« *assimiler la minorité anglophone et homogénéiser le paysage linguistique en faveur du français* ». Si nous partageons son point de vue au sujet de l'assimilation, l'argument de l'homogénéisation linguistique apparaît problématique. En effet, si l'homogénéisation, entendue comme un processus visant à rendre homogène, c'est-à-dire semblable ou uni²³ rentre bien dans l'ordre unitaire, il demeure en revanche difficile d'unifier deux langues aux langages différents. Par ailleurs, il a été démontré que cette volonté d'assimilation ne s'exerce pas toujours au profit du français mais également au profit de l'anglais dans les régions anglophones²⁴ où une grande ouverture des écoles du système anglophone aux francophones risquerait de « *déposséder les anglophones de l'anglais* »²⁵. Comment

¹⁹ Le statut désigne selon COOPER Robert la reconnaissance par un gouvernement national de l'importance d'une langue par rapport à d'autres (*the recognition by a national government of the importance or position of one language in relation to others*). Cf. Robert L. Cooper, *Language Planning and Social Change*, 1989, p. 32.

²⁰ BITJAA KODY Zachée Denis, *Enjeux politiques et territoriaux de l'usage du français au Cameroun*, Hérodote 126 (3), 2007, 57-68 ; Jean-Guy MBOUDJEKE, 2006, op. cit.

²¹ AROGA BESSONG Dieudonné P, *Le bilinguisme officiel (français-anglais) au Cameroun : un problème d'aménagement efficace*, TTR, 10(1), 1997, 219–244. <https://doi.org/10.7202/037285ar>

²² TAKAM Alain Flaubert, 2007, op. cit.

²³ REY Alain, op. cit., 2011, p. 4552.

²⁴ PIEBOP Gisèle, *Vitalité du français au Cameroun : emprunt et créativité*, Le français à l'université, 20 (04), mis en ligne le 15 décembre 2015, consulté le 03 décembre 2023.

²⁵ EBONGUÈ Augustin Emmanuel et SOUOP Adeline, *De la situation du français dans une université dite de tradition « anglo-saxonne » : le cas de*

expliquer la domination du français dans une société travaillée par un clivage anglais/français ? Comment se traduit cette domination dans l'utilisation des symboles républicains ? Est-elle harmonieuse ?

En rapprochant des littératures sur les signes, la langue, et le pouvoir en vue de les mettre en dialogue, cette problématique ouvre des perspectives nouvelles. Il est question de comprendre les fondements linguistiques de la domination politique et la particularité des modalités du consentement en son sein. Dans un contexte de bilinguisme « officiel » caractérisé par une compétition entre les langues, il est nécessaire d'adopter une définition extensive de la langue qui n'est qu'un outil. En effet, si les politiques ont tous un projet commun, c'est sans nul doute d'abord celui de conquérir le pouvoir et ensuite de le conserver. Mais pour qui veut le préserver, la langue, et par extension les signes, constitue un instrument²⁶ parmi tant d'autres. Ce vaste champ conduit à s'interroger sur la façon dont est construite la domination par la langue et les signes, notamment dans le prolongement des situations coloniales d'assimilation. Nous reprenons aussi à notre compte l'idée que le pouvoir est une vaste mise en scène²⁷ qui se donne à voir dans sa dimension symbolique par le recours aux symboles et aux signes, ce qui implique l'étude des modalités de cette domination. Sous ce rapport, il est possible d'explorer, à l'aide d'études de cas, la spécificité de la domination dans l'usage des symboles républicains afin d'y déceler ses modalités mais aussi les enjeux du consentement de la domination.

L'anthropologie permet d'expliquer la domination d'une langue sur une autre grâce au paradigme de la politique symbolique.

l'Université de Buea au Cameroun, Le français à l'Université, 19 (01), 2014, consulté le 03 décembre 2023.

²⁶ RAFFESTIN Claude, op. cit.

²⁷ BALANDIER Georges, Le pouvoir sur scènes, Paris, Balland, 1992.

Ce faisant, elle essaye de sortir l'analyse politique de la rationalisation wébérienne pour accorder de l'importance au psychique et au symbolique, avec des auteurs comme Georges BALANDIER²⁸. Bien que les appellations des anthropologues soient différentes, elles recouvrent la même réalité. Philippe BRAUD²⁹ fait recours au concept de liturgie politique, entendu comme l'ensemble de pratiques religieusement connotées, routinières, qui construisent la cohérence. Dans cette perspective, les acteurs jouent sous la forme dramatique dans le cadre de ce que Roger-Gérard SCHWARTZENBERG³⁰ a appelé l'« *État spectacle* ». Dans son modèle liturgique, Claude RIVIÈRE³¹ part des éléments se rapportant aux cinq sens de l'homme. Sur cette base, on a les symboles rattachés à l'ouïe (hymnes nationaux, devises, discours, slogans, etc.), à la vue (les pancartes, les sceaux, les plaques, les photos, les signes et insignes, et dans notre cas la disposition topographique des langues), à l'odorat, au goût et au toucher.

Le choix des symboles républicains se justifie d'une part, si l'on reconnaît avec Pascal ORY³² que « *toute société humaine se fonde, se refonde et se gouverne par les symboles* ». Dans l'univers des signes, les symboles ont la particularité d'être des réalités concrètes, des « *objets ou des actes physiques dont l'existence factuelle est relativement indépendante des*

²⁸ Ibid.

²⁹ BRAUD Philippe, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, dans GRAWITZ Madeleine et LECA Jean, *Traité de Science politique*, Tome 1 : *La science politique : science sociale-l'ordre politique*, Paris, PUF, 1985, 445-532.

³⁰ SCHWARTZENBERG Roger-Gérard, *L'État spectacle : essai sur et contre le star system en politique*, Paris, Flammarion, 1977.

³¹ Op. cit.

³² *Gouverner par les symboles/ Introduction à une histoire des politiques symboliques modernes*, *Revue d'histoire culturelle, XVIIIe-XXIe siècles*, numéro 2020/1, *La culture ça sert aussi à gouverner ?* <https://doi.org/10.4000/rh.149>, consulté le 18 novembre 2023.

significations qu'on leur donne »³³. D'autre part, en tant que réalité matérielle, « *le symbole communique quelque chose d'immatériel (une idée, une valeur, un sentiment...)* » ; « *c'est une matérialité qui porte en elle l'immatériel, une chose visible qui montre l'invisible, un geste qui signifie une valeur* »³⁴. Dans cette perspective, il existe un rapport instrumental entre le pouvoir et les symboles à des fins politiques.

Reposant sur des sources diverses et variées, cette étude opte pour une démarche articulée pour l'essentiel autour de l'enquête de terrain. Dans ce cadre, nous avons administré, de juin à octobre 2023, à environ 20 policiers (tous grades confondus) et 47 civils (représentant les différentes couches sociales) un questionnaire fermé sur la langue des symboles républicains. À travers l'observation par immersion de la vie socio-administrative, nous avons scruté entre autres les pratiques, les discours tant des officiels que ceux de la population sur l'application et la perception du bilinguisme. Le néoinstitutionnalisme de James G. March et Johan P. OLSEN et le constructivisme de Peter BERGER et Thomas LUCKMANN ont servi de cadres théorique et méthodologique à cette recherche. Le recours à ces paradigmes s'explique d'abord parce que la langue et les autres symboles sont des institutions, donc ils constituent une construction à la fois objective –parce que ce sont des institutions- et subjective parce que ce sont des représentations. En second lieu, ils permettent de montrer que l'usage prépondérant du français dans l'administration camerounaise ne relève pas d'un « *choix*

³³ MONNET Jérôme, *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité*, Cybergeog : European Journal of Geography, Politique, Culture, Représentations, document 56, mis en ligne le 07 avril 1998, consulté le 18 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/5316> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/cybergeog.5316>).

³⁴ Idem, p. 1.

innocent »³⁵ et que celui-ci est adossé sur des institutions précises. Ils permettent donc de saisir, puis de traduire en l'analysant, ce rapport fait de soumission, mieux d'instrumentalisation, entre les langues et le pouvoir politique. C'est, relativement au pouvoir politique, d'une domination qu'il s'agit : la domination de l'ensemble des signes et symboles de l'État camerounais à travers le français.

Notre contribution envisage de montrer que la domination du français dans un espace socio-linguistique bilingue relève d'une entreprise de construction par le pouvoir politique (I). Si cette domination se donne à voir sur les symboles républicains à travers la topographie des langues, elle n'est pas harmonieuse parce que marquée par des contestations plus ou moins manifestes (II).

I- LA CONSTRUCTION HÉGÉMONIQUE DE LA DOMINATION DU FRANÇAIS

La domination par la langue au Cameroun comme dans la plupart des États bilingues n'est pas naturelle. Elle résulte d'un travail de construction. Le recours à l'histoire offre une perspective assez intéressante pour comprendre la prépondérance du français. En se situant dans le cadre de « *l'historicité du politique* »³⁶ au Cameroun, il s'agit de voir comment les acteurs politiques construisent et instrumentalisent la domination par la langue. Ainsi, « *les structures de domination sont le produit d'un travail incessant (donc historique) de reproduction* »³⁷. Si le rapport entre l'anglais et le français apparaît comme un rapport linguistique de domination, c'est parce qu'il est construit sur le plan visuel

³⁵ LOUBIER Christine, *Langues au pouvoir : politique et symbolique*, Paris, l'Harmattan, 2008.

³⁶ BAYART Jean François, *L'historicité de l'État importé*, Les cahiers du CERI, n° 15, 1996.

³⁷ BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, pp. 33-34.

à travers la topographie des langues (A) dans un objectif de conservation du pouvoir (B).

A- La topographie des langues comme instrument de mise en scène de la domination du français sur les symboles républicains

Dans la perspective de Georges BALANDIER³⁸, il n'y a pas de domination politique sans représentation de cette domination. Comment se traduit la domination du français sur les symboles républicains ? La topographie permet de décrire dans un but analytique la configuration ou position des langues sur les symboles républicains avec toutes ses caractéristiques. Les éléments recueillis permettent de positionner dans l'espace politique chacun de ces points dans le but d'en faire une représentation des positions de pouvoir. La topographie permet alors de transmettre insidieusement un message dans les consciences, celui d'une hiérarchie entre les langues. Celle-ci se donne à voir à travers la francisation de certains symboles étatiques (1) et la prépondérance du français sur d'autres (2).

1- Le monolinguisme des symboles républicains : l'exemple de l'identification des fonctionnaires de police

La police est un corps hiérarchisé en cadres et grades au sein duquel l'identification occupe une place très importante³⁹. Cette identification a un double objectif, au plan civil et professionnel. Sur le plan civil, il est question d'identifier l'agent à partir de ses nom et prénom. Au plan professionnel, il s'agit de spécifier le cadre et le grade de l'agent et ce, dès

³⁸ Op. cit., 1992, p. 148.

³⁹ Entretien avec le commissaire de police Ondoua Abessolo Albert (via whatsapp et appel téléphonique le 18 Septembre 2023.

la formation⁴⁰. Ces différents cadres⁴¹ et grades sont définis par l'article 4 du décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial des fonctionnaires du corps de la sûreté nationale. L'alinéa 4 distingue quatre cadres (le cadre des Commissaires de Police, le cadre des Officiers de Police, le cadre des Inspecteurs de Police et le cadre des Gardiens de la Paix) comportant chacun un ou plusieurs grades et échelons. L'élève (Gardien de la paix, Inspecteur de Police, Officier de Police, Commissaire de Police) est déjà fonctionnaire de police dès son entrée à l'école de police ou au centre d'instruction de *Mutengene*. À cet effet, il s'identifie de la manière suivante : EGPX (Élève Gardien de la Paix), EIP (Élève Inspecteur de Police), EOP (Élève Officier de Police), ECP1 et 2 (Élève Commissaire de Police 1^{ère} et 2^{ème} année). Ces informations, visibles sur les insignes, sont entièrement en français.

Lorsque l'information n'est donnée que dans une seule langue, le droit de chaque citoyen à recevoir l'information et les documents officiels dans la langue de son choix n'est plus respecté. L'on se retrouve alors dans une situation de domination par imposition de la première langue sur la seconde. L'inexistence de la version anglaise sur les épaulettes et macarons pourrait laisser penser que la traduction est un impensé dans la politique d'identification des policiers. Or, la lecture de l'organigramme de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) révèle l'existence d'un service de la traduction. Ainsi, l'équivalent en langue anglaise de ces appellations existe bel et bien, mais uniquement dans

⁴⁰ Entretien avec le commissaire de police Tchuisse Cédric Tanguy (par WhatsApp) le 2 novembre 2023.

⁴¹ Aux termes de l'article 4, alinéa 2 du statut spécial des fonctionnaires du corps de la sûreté nationale, le Cadre est l'ensemble des emplois réservés aux personnels recrutés à un même niveau d'études ou de qualification professionnelle, et soumis aux mêmes conditions de carrière.

les textes⁴². Cette absence visuelle de la version anglaise laisse sous-entendre que le statut d'anglophone est inexistant dans la police camerounaise. Les formateurs se comportent alors comme s'il n'existait pas de locuteurs d'expression anglaise dont la particularité devrait être prise en compte. Selon un de nos interviewés, « *personne n'a jamais soulevé ce problème et puis on a refusé de le résoudre* ». Des tentatives de traduction ont été initiées à l'école de police, mais elles n'ont pas eu de suite favorable⁴³.

Le monolinguisme en vigueur dans l'identification des fonctionnaires de la sûreté nationale met en scène la domination du français. Cette « *prépondérance exclusive* »⁴⁴ du français sur certains symboles des policiers peut s'expliquer par l'unilinguisme en vigueur dans son commandement. En effet, dans le corps des fonctionnaires de la sûreté nationale, le commandement est francophone⁴⁵. Cela est perceptible dans les formules de rassemblement telles que « *on tend, fixe, repos* » exclusivement en français. Si la domination au sein du corps des fonctionnaires de la sûreté nationale se manifeste par la francisation des épaulettes permettant d'identifier les élèves durant leur formation, elle se poursuit pendant le service en regard de la préférence du français pour les gravures sur le macaron de l'agent. Cette deuxième forme de domination s'inscrit dans le registre de la « *violence symbolique* »⁴⁶ résultant de

⁴² Entretien avec le commissaire de police Ekang Adventus (par WhatsApp) le 23 septembre 2023.

⁴³ Entretien avec le commissaire de police principal Motomimbang, ancien chef de division de la formation à l'école nationale supérieure de police de Yaoundé, le 15 novembre 2023.

⁴⁴ AROGA BESSONG Dieudonné P., op. cit., 1997.

⁴⁵ Entretien avec le Commissaire de Police Ekang Adventus le 23 septembre 2023.

⁴⁶ DURKHEIM Émile, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959 ; Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, op. cit., 2002, p. 13.

l'accommodation des dominés à un commandement entièrement francophone.

2- La préséance du français sur les emblèmes nationaux : l'exemple des sceaux et plaques administratifs

Les emblèmes républicains font partie des éléments de souveraineté d'un État. Parmi eux, le sceau fait partie de l'univers du « symbolisme » des symboles nationaux permettant de distinguer un État d'un autre. Le lexique des termes administratifs⁴⁷ le définit comme un « *cachet officiel* ». Si le mot renvoie à un signe, à une forme, il remplit aussi une fonction d'authentification. Il est alors entendu comme une empreinte faite par un cachet, sur lequel sont gravées en creux l'effigie, les armes, la devise (d'un souverain, d'un État, etc.) et apposé sur des actes pour les authentifier⁴⁸. L'emblème met en avant ce qui est mis en avant, une marque qui se remarque. Ici la démarche visuelle est explicite, par la position et le caractère des langues. La topographie joue alors sur ce que Pascal ORY nomme la « *visibilité collective* ».

Le sceau de la République du Cameroun est une médaille circulaire en bas-relief de 46 millimètres. Sur l'un de ses côtés (l'endroit) et au centre, il présente le profil d'une tête de jeune fille encadrée par une branche de caféier à deux feuilles à droite et par cinq cabosses de cacao à gauche. Sur l'arc supérieur est inscrit en français : « République du Cameroun », et sur l'arc inférieur la devise nationale : « Paix, Travail, Patrie ». Sur l'autre côté (le revers), le sceau camerounais présente, au centre, les armoiries de la République du Cameroun. Sur l'arc supérieur de ce côté

⁴⁷ Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État, *Dictionnaires Le Robert*, 2004, p. 170.

⁴⁸ REY Alain, op. cit., p. 8879.

revers est inscrit en anglais : « *Republic of Cameroon* », et sur l'arc inférieur : « *Peace, Work, Fatherland* ».

Si pour tout pays sa langue est sa véritable carte d'identité, c'est par « *la force de l'histoire* » que le français et l'anglais font partie du paysage linguistique camerounais⁴⁹. Cependant en tant que symbole, la langue est porteuse de sens. Au-delà de sa fonction communicative, par sa position, sa taille et son caractère, elle véhicule un message, exprimé en termes symboliques sur les emblèmes étatiques. Dans son cours sur la violence symbolique, Jean NJOYA⁵⁰ mettait en garde contre la banalisation de la position des langues sur les symboles républicains. Les enjeux des politiques symboliques ne relèvent donc pas de l'anecdote.

Il y a lieu de s'interroger ici sur la nature de l'égalité des deux langues : est-ce une égalité de droit, de fait, de statut ou encore sociologique ? Le principe d'égalité des deux langues posé par l'article 1^{er} (alinéa 3) de la Constitution est fondamental. Si définir l'égalité semble relativement aisé, en indiquer la nature et en assurer le respect ne l'est pas, car elle ne saurait se réduire à la « *magie du concept* »⁵¹. En effet, comment parler d'égalité dans un contexte de supériorité tant géographique que démographique de l'espace des locuteurs francophones ? En assignant une égale valeur aux deux langues officielles, le constituant en a voulu faire des langues co-officielles, c'est-à-dire aux mêmes fonctions et à la même

⁴⁹ TABI MANGA Jean, *Identité culturelle camerounaise et langues nationales : ou langues nationales comme dévoilement de la culture camerounaise*, in *L'identité culturelle camerounaise* ; Actes du colloque : Yaoundé, 13-20 mai 1985 (Actes du colloque de la deuxième semaine culturelle nationale, Yaoundé, 13-20 mai 1985), pp. 117-118, p. 178.

⁵⁰ NJOYA Jean, *Anthropologie politique*, maîtrise en science politique, année académique 2003-2004, Université de Yaoundé 2-Soa.

⁵¹ SINDJOUN Luc, *Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, État parlementaire et État seigneurial*, In Sindjoun Luc, *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, pp. 269-330.

considération. En tant que norme fondamentale, la Constitution est le référentiel, elle définit une égalité de droit, donc instituée, entre les deux langues. Pour produire des effets de réalité, l'opérationnalisation de cette égalité est une question de rapports de force. À cet égard, l'article 1^{er} alinéa 3 apporte trois changements majeurs : d'abord la mention du mot « *bilinguisme* » qui était absente des Constitutions antérieures ; ensuite le changement de l'ordre des langues du « *français et l'anglais* » à « *l'anglais et le français* »⁵² ; et enfin, mais non le moins important, « *l'État garantit la promotion du bilinguisme* »⁵³. Cependant, l'observation des sceaux étatiques révèle que la topographie des langues comporte une dimension symbolique dont le rôle indique la hiérarchie des langues dans la représentation du pouvoir.

L'on sait avec Claude RIVIÈRE⁵⁴ que le symbole a une valeur pédagogique dans le cadre de la socialisation politique. Dans l'univers des langues, l'affichage renseigne suffisamment sur le rapport groupe dominant/groupe dominé. Comme le montre bien Pierre BOURDIEU⁵⁵, la position « dessus ou dessous » occupée dans une relation est très importante en ce sens qu'elle illustre parfaitement le rapport de domination. Le recours à son concept d'« *habitus* »⁵⁶, entendu comme un « *système de dispositions réglées* », c'est-à-dire un ensemble de dispositions du droit transmises de génération en génération, tout en subissant des modifications sans pour autant perdre son contenu, permet de comprendre comment la préséance du français, qui généralement occupe les positions en haut, en gros caractère ou devant sur les

⁵² En réalité il ne s'agit là que d'une question de préséance alphabétique.

⁵³ Promouvoir le bilinguisme signifie que l'État fera tout pour que les deux langues soient présentes sur les symboles étatiques, et non que les deux se verront attribuer les mêmes caractéristiques sur le plan de la topographie.

⁵⁴ Op. cit., 1988, p. 229.

⁵⁵ Op. cit., 2002, p. 25.

⁵⁶ Idem, p. 27.

symboles étatiques, participe de la construction de sa domination et de l'assujettissement de l'anglais. Cette dernière, qui est alors reléguée aux positions en bas, en petit caractère et derrière, consacre la suprématie du groupe de locuteurs francophones dominant. Dans cette perspective, la position devant/derrière, en haut/en bas, à gauche/à droite, en gros caractère/en petit caractère, en gras ou non, à l'endroit ou à l'envers, constitue une certaine forme d'habitus au sens bourdieusien.

Si la Constitution en tant qu'acte fondateur pose une égalité institutionnelle entre les deux langues officielles, la pratique et la volonté politique établissent une domination de fait à côté de cette égalité instituée. Ainsi, placer le français au-dessus de l'anglais témoigne donc bien de la volonté de dominer. Cette « socialisation » tous azimuts au français permet l'ancrage de sa suprématie dans les consciences des citoyens, dans un objectif de conservation du pouvoir.

B- Un objectif de conservation du pouvoir : la reproduction du groupe de locuteurs dominant

Au même titre que les rites, les symboles ont une « *dimension manipulatrice* »⁵⁷ du fait de l'ambiguïté même de leurs raisons d'être. La langue constitue bien un objet d'attention et de luttes. Mais comme enjeu politique, elle traduit les rapports de domination socio-économiques⁵⁸. Dans la compétition entre les langues officielles du Cameroun, si le projet intégrateur s'appuie sur la volonté d'uniformisation par effacement des différences (2), le français apparaît simultanément comme la

⁵⁷ MARTIN Denis-Constant, *Rivière Claude-Les liturgies politiques*, Revue française de science politique, 38^e année, n° 6, 1988, pp. 973-974.

⁵⁸ MARTEL Marcel et PÂQUET Martin, *L'enjeu linguistique au Québec : relations de domination et prise de parole citoyenne depuis les années 1960*, Revue d'Histoire, Vol. 1, n° 129, 2016, pp. 75-89.

langue du pouvoir et celle de la reproduction de la classe dominante (1).

1- Le français comme « *langue du pouvoir* » et des dirigeants : une socialisation historiquement fondée

Michel LACROIX⁵⁹ relève que le spectacle politique ne se limite pas à la seule mise en scène du pouvoir, il va de pair avec une politique d'esthétisation de la sphère publique, qui fait de tous les sujets, des acteurs permanents du spectacle politique. Cependant, cette mise en scène va même au-delà de la recherche du beau, elle s'accompagne de la reproduction de la classe dominante par la langue. Il y aurait donc des « *langues du pouvoir* »⁶⁰ ou « *au pouvoir* »⁶¹, entendues comme la langue utilisée par les détenteurs du pouvoir au sommet. Le contraste entre l'aménagement linguistique et son application consacre la domination du français qui n'est plus seulement une langue co-officielle, mais aussi de plus en plus la langue du pouvoir. Sa préséance dans les symboles de l'État relève d'une longue tradition historique dans le cadre de la « *pression conservatrice de l'hérité politique* »⁶². Elle illustre bien un rapport de domination par soumission de l'anglais avec l'ultime objectif inavoué de conservation du pouvoir.

⁵⁹ LACROIX Michel, *De la beauté comme violence : l'esthétique du fascisme français, 1919-1939*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 246.

⁶⁰ KÜBLER Daniel, KOBELT Emilienne et ZWICKY Roman, *Les langues du pouvoir : le plurilinguisme dans l'administration fédérale*, Savoir Suisse, 2020.

⁶¹ LOUBIER Christine, *Langues au pouvoir : politique et symbolique*, Paris, l'Harmattan, 2008.

⁶² SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Économica, 2002.

Cette manière de faire consistant à « *maintenir l'ordre colonial* »⁶³ persiste depuis l'avènement des indépendances jusqu'à ce jour. Si l'anglais et le français sont toutes deux les langues de l'élite politique et intellectuelle, le français s'illustre davantage comme la langue du pouvoir ou langue des dirigeants. En effet, les gouvernements successifs du Cameroun depuis 1961 montrent une forte domination des ressortissants francophones à la tête des institutions et ministères (voir tableau). Depuis la réunification et l'unification, le Cameroun a connu deux présidents, tous originaires des régions francophones. Le poste de Premier ministre qui a presque toujours⁶⁴ été occupé par un anglophone n'est qu'un poste subalterne, en regard de ses attributions constitutionnelles.

⁶³ BAT Jean-Pierre et COURTIN Nicolas, *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar. XIXe siècles*, Nouvelle édition, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généralisé le 13 décembre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/117567>.

⁶⁴ Depuis le 26 avril 1991, le Cameroun a connu six premiers ministres, dont un seul francophone, monsieur Sadou Hayatou, un peul originaire de Garoua dans le Nord.

Tableau N°1: Occupation des fonctions clés depuis les indépendances

N°	Fonction	Période	Anglo-phones	Franco-phones
1	Président de la République	Depuis 1960	00	02
2	Premier Ministre	Depuis 1992	05	04
3	Secrétaire Général à la Présidence de la République (SGPR)	Depuis 1960	00	19
4	SGPR adjoint	Depuis 1960	05	20
5	Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation	Depuis 1961	01	12
6	Ministre de l'économie et des finances	Depuis 1957	00	24
7	Ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la défense	Depuis 1960	00	13
8	Délégué Général à la Sûreté Nationale	Depuis 1960	00	14
9	Ministres de l'éducation (éducation de base et en enseignements secondaires)	Depuis 1960	01	21
10	Ministre de l'enseignement supérieur	Depuis 1984	01	08

Source : reconstitution de l'auteur à partir des données documentaires.

La préséance du français dans la vie socio-politique concourt aussi à la reproduction des élites⁶⁵ par la langue. Si « *le patronyme* »⁶⁶ fait sens, la langue pourrait aussi s'illustrer

⁶⁵ BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les éditions de Minuit, 1970.

⁶⁶ EKAMBI DIBONGUÈ Guillaume, *De l'ascension politique au Cameroun : le patronyme comme capital de reproduction de l'élite dirigeante*, Dans EKAMBI DIBONGUÈ Guillaume, *Le chef, la famille et le pouvoir : la tendance dynastique dans les États africains*, Yaoundé, Ifrikiya, 2016, pp. 41-57.

comme tel dans la mesure où langue et patronyme vont généralement de pair dans le cadre de la « *tendance dynastique* »⁶⁷ qui se donne de plus en plus à voir dans l'État camerounais. Malgré les tentatives de domestication des langues officielles (cas du *camfranglais*), le français et l'anglais demeurent des langues imposées certes, mais cette fois-ci assujetties aux intérêts des détenteurs du pouvoir politique au sein de l'État.

La société camerounaise est constituée de deux grandes communautés linguistiques ayant les mêmes droits et devoirs au sens de la Constitution. Bien plus, cette loi fondamentale stipule que l'État garantit l'égal accès de tous aux fonctions gouvernementales. Or, une analyse de l'occupation des postes de responsabilité laisse entrevoir une répartition linguistique de certains postes clés ou hautes fonctions étatiques. La dimension symbolique de la langue est à la fois un enjeu et un instrument de pouvoir : celui qui manipule les langues peut manipuler les processus de socialisation, et par là influencer sur la reproduction du groupe exerçant le pouvoir.

ATOH Julius CHENWI et Primus FONKENG⁶⁸ relèvent que l'une des sources majeures du conflit politique des langues se trouve dans la distribution inégale des rôles sociaux assignés à ces langues. Dans cette perspective, la langue dominante a généralement tendance à s'octroyer certains domaines d'intérêt très proches du gouvernement (éducation, institutions économiques et médias) tandis que les autres langues sont exclues de l'agenda national de l'État. Dans le cas d'espèce, les ressortissants des deux régions anglophones du Cameroun seraient des « *citoyens de*

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ ATOH Julius CHENWI et FONKENG Primus, *Language conflict and conflict in language in Cameroon*, In. MPOCHE Kizitus N and NEBA Ayu'nwi N., *Towards a Sociolinguistic Profile and Development of Cameroon: Dynamics, New Perspectives and Methodologies*, Collective Research on Africa, Douala, Éditions l'ébène, 2023, pp. 261-280.

seconde zone »⁶⁹ tant ils s'estiment défavorisés par la pratique de nomination aux postes de responsabilité⁷⁰. C'est le « *paradigme de l'anglophone de service* »⁷¹, selon lequel l'anglophone est dépourvu de sens, de puissance, et de moyens de toute nature. Une expression camerounaise dit d'ailleurs à ce propos que « *les anglos sont toujours à gauche* ».

L'analyse de la répartition des postes de pouvoir témoigne de ces processus. Depuis les indépendances, les évolutions dans la nature de l'exécutif et l'organisation de l'intérim en cas de vacance de la présidence pourraient contribuer à expliquer pourquoi le Président de la République est toujours un francophone.

2- Une volonté d'effacement des différences

Les impératifs de la réunification (1961) puis l'unification (1972) vont se traduire en termes de vivre-ensemble des deux communautés anglophone et francophone. Afin de parvenir à une cohabitation « *harmonieuse* », les gouvernements successifs vont mettre sur pied deux politiques, l'intégration et l'unité nationales. Considéré comme le « *grand problème des États africains* »⁷², l'intégration nationale apparaît comme une « *priorité* »⁷³ pour ces derniers aux indépendances. La

⁶⁹ C'est ce qui ressort de la circulaire n° 001/AC-AAC/CM du 13 mai 1994.

⁷⁰ NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie M., « *Question anglophone* », *libéralisation politique et crise de l'État-nation : « les ennemis dans la maison ? »*, In Sindjoun Luc, *La révolution passive au Cameroun : État, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, pp. 159-215 (p. 170).

⁷¹ SINDJOUN Luc, *Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'État-nation au Cameroun*, in Ibrahima MANÉ, *État, démocratie, société et culture en Afrique*, Dakar, éditions démocraties africaines, 1996a, p. 8.

⁷² SISSOKO Alain, *Problématique de l'intégration nationale en Afrique noire*, ORSTOM, 1986, 1-18, [En ligne], <https://horizon.documentation.ird.fr>

⁷³ FRENAY Patrick, *Le Cameroun anglophone dans le processus d'intégration nationale: les conséquences de la marginalisation d'une région sur le développement des villes*, Les cahiers d'Outre-Mer, 40 (159), 1987, 217-236.

conviction partagée à cette époque est que le développement ne pouvait passer que par « *l'effacement des particularismes locaux* »⁷⁴ de toutes nature. La définition durkheimienne de l'intégration nationale reprise par Isabelle MAKASSO⁷⁵ la conçoit comme un « *processus par lequel un individu participe à la vie sociale de sa nation* ». Or, le Cameroun est une mosaïque de peuples composée de plus de deux cents ethnies aux cultures différentes. Dans ce contexte, participer à la vie sociale revient à mettre sa particularité au profit du développement. Parmi ces particularités, les langues notamment celles officialisées, occupent une place importante.

La politique de l'intégration nationale, qui vise la cohésion de la diversité linguistique, ethnique et culturelle de la population camerounaise, se manifeste par le rassemblement en leur sein des éléments de toutes les tribus grâce à un système de recrutement par département et en proportion de chiffre de sa population⁷⁶. La difficulté d'unifier les deux langues va susciter le besoin de gommer les aspérités au profit d'un processus linéaire, d'où l'usage systématique du français comme langue de commandement et par ricochet comme langue du pouvoir. En avançant l'idée d'une instrumentalisation politique de la politique de bilinguisme officiel, Alain Flaubert TAKAM⁷⁷ révèle que l'objectif est d'« *assimiler la minorité anglophone et homogénéiser le paysage linguistique en faveur du français* ».

⁷⁴ SISSOKO Alain, op. cit., p. 2.

⁷⁵ MAKASSO Isabelle, *Les défis de l'intégration nationale au Cameroun*, ASSEJA, Jeun'Action Développement, 2014.

⁷⁶ MESSINGA Ernest Claude, *Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010*, Thèse inédite, Université de Yaoundé II-SOA, 2011, p. 136.

⁷⁷ *Bilinguisme officiel et promotion de la langue minoritaire en milieu scolaire : le cas du Cameroun*, op. cit.

À l'international, le bilinguisme et le multiculturalisme participent à la visibilité de l'État qui obtient le qualificatif d'« *Afrique en miniature* ». Mais pour Jean NJOYA⁷⁸, le bilinguisme n'est qu'un « *mythe* » construit comme « *ferment de l'unité nationale* ». Comme le souligne Georges Balandier⁷⁹, « *il est de la nature de certains régimes de recourir aux effets extrêmes afin d'entretenir la domination* ». Dans cette perspective, le mythe de l'égalité des langues devient le scénario régissant la théâtralisation politique.

Si le discours officiel consiste à célébrer les différences, la pratique à l'interne en est toute autre. Les politiques vont alors se servir de ce référentiel pour atteindre leurs objectifs en termes de consolidation du pouvoir, tant il est établi que « *Le Président Ahmadou Ahidjo n'avait jamais conçu l'unité et l'intégration nationales que comme une entreprise "unanimisante", un processus d'occultation tendant à inhiber le pluralisme socioculturel au profit d'une hypertrophie du pouvoir central* »⁸⁰. Ceci traduit alors une vision unilatérale de la construction de l'unité nationale et d'une « *intégration à sens unique* »⁸¹ par « *juxtaposition* » du Cameroun anglophone (la périphérie) et du Cameroun francophone (le centre)⁸². Au lieu de l'unité tant prônée, cette politique serait le « *fondement de la désunion* »⁸³ entre les deux communautés linguistiques.

⁷⁸ NJOYA Jean, *Unité nationale et mutations politiques : essai sur une régulation symbolique et conservatrice du système politique camerounais (1982 – 2000)*, Thèse inédite, Université de Yaoundé 2, 2007.

⁷⁹ Op. cit., p. 18.

⁸⁰ NJOYA Jean, op. cit., 2007, p. 2.

⁸¹ FRENAY Patrick, op. cit., p. 226.

⁸² Ibid.

⁸³ TONYÈ Alain Roland, *Les stratégies de consolidation de l'unité nationale au Cameroun : entre fondement de la désunion et politique de survivance d'un pouvoir autocrate*, Note de recherche n° 42. Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix, 2019.

Dans un contexte où le rapport est « *trop inégal* »⁸⁴ entre francophones et anglophones, le bilinguisme ne profite qu'aux zones francophones qui concentrent les plus grands centres politique et économique (Yaoundé et Douala), symboles du « *bicéphalisme fonctionnel* »⁸⁵. Comme le montre Mondher KILANI⁸⁶, la structure dominante d'une relation de domination institue d'une part un champ d'exclusion linguistique (exclusion de la langue dominée des sphères du pouvoir) et exclusion de ceux qui la parlent de ces mêmes sphères du pouvoir, et d'autre part l'investissement linguistique de tout le champ du pouvoir par la langue dominante. L'identification des policiers l'illustre aisément. Et c'est à ce niveau que se situe la pierre d'achoppement. En effet, l'infériorité numérique des anglophones, qualifiée à tort de « *mythe* » par Louis-Marie NKOUM ME-NTSENY⁸⁷ est encore observable aujourd'hui. Si l'ouverture à l'international a fait naître une nouvelle catégorie de camerounais, les bilingues, cette fois-ci encore majoritairement francophones, celle-ci suscite d'autres craintes auprès des ressortissants des deux régions anglophones. Comme l'ont montré Augustin Emmanuel EBONGUË et Adeline SOUOP, l'ouverture et l'accès des francophones au système éducatif anglo-saxon entraînerait une dilution identitaire des anglophones d'origine.

La domination constitue l'une des caractéristiques principales du pouvoir politique. La topographie révèle que la position d'une langue par rapport à une autre n'est que la traduction du rapport de force en présence. Cette entreprise de construction de l'hégémonie ou domination du français sur l'anglais s'analyse autour de l'enjeu principal de conservation

⁸⁴ FRENAY Patrick, op. cit., p. 228.

⁸⁵ FRENAY Patrick, op. cit., p. 231.

⁸⁶ *Langue et domination. De la relation coloniale à la relation de dépendance*, Revue européenne des sciences sociales T.15, n°. 40, 1977, pp. 133-147.

⁸⁷ Op. cit., p. 161.

du pouvoir. Il est intéressant à ce niveau d'analyser comment cette relation de domination est rendue possible ; c'est le problème du consentement des dominés.

II- UNE DOMINATION « IMPOSÉE » MAIS CONTESTÉE

La domination par la langue dans un contexte socio-politique bilingue ne relève pas de l'ordre naturel des choses, c'est une construction des acteurs politiques. Si sa traduction par le recours aux symboles visuels institue une certaine hiérarchie entre les deux langues en présence, c'est aussi parce que la pérennisation de l'ordre dominant est en jeu. Quels sont les ressorts de cette domination ?

En distinguant le pouvoir de la domination, Max WEBER conçoit cette dernière comme « *la chance pour les ordres spécifiques ou pour tous les ordres de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus* »⁸⁸. Autrement dit, pour que la relation soit rendue possible, il faut que le désir du détenteur du pouvoir (le dominant) puisse trouver des personnes déterminées prêtes à obéir à son ordre (le contenu « déterminé »). Dans cette perspective l'on relève qu'il y a eu un long travail historique de reproduction de la différenciation des langues, par le biais des institutions étatiques (A), qui auraient ainsi établi le caractère naturel et évident de la domination du français. Cependant des contestations observées dès l'indépendance révèlent quelques ruptures dans cette domination elle-même facilitée par l'existence d'une structure favorable au consentement (B).

⁸⁸ WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, p. 56.

A- L'existence de structures favorables au consentement : entre répression des manifestations et intérêts individuels

L'État en tant que « *groupement politique* »⁸⁹ est caractérisé par l'institutionnalisme et le caractère légitime de l'exercice de la violence. Dans la perspective wébérienne, l'administration est un instrument de la domination bureaucratique, d'où le recours aux institutions étatiques pour obtenir la soumission (1). Par ailleurs, cette soumission est rendue aisée par l'existence d'enjeux spécifiques de la part de ceux qui subissent la domination (2).

1- Les instruments de la domination : le dispositif répressif comme modalité d'obtention de la soumission

Comme le souligne Georges BALANDIER⁹⁰, « *il est de la nature de certains régimes de recourir aux effets extrêmes afin d'entretenir la domination* ». Dans cette perspective, le gouvernement met en œuvre son pouvoir d'injonction par la contrainte physique ou symbolique. Parmi les instruments de l'ordonnancement politique, figurent en bonne place le droit, l'éthique et la déontologie. Si les deux derniers, qui agissent en amont, ont une fonction dissuasive, en revanche le premier, par la répression qui lui est sous-jacente, intervient en aval et suppose la sanction.

En vertu de certaines restrictions statutaires et déontologiques à l'exercice de leurs droits et libertés, les policiers ne peuvent tenter une action en revendication, du moins de façon collective. Leurs libertés collectives se limitent alors au droit d'association civile. S'il en est ainsi, c'est parce que la continuité du service dans ce corps ne s'accommode pas du

⁸⁹ WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'Éditions, 1963, p. 124.

⁹⁰ Op. cit., 1992, p. 18.

droit de grève⁹¹. En effet selon la loi, l'essence même de leur métier (fait du pouvoir de contrainte dont ils disposent) les astreint à une obligation de servir plus accrue que les autres, ce qui les empêche d'interrompre leurs activités. Ainsi, l'exercice continu et le droit de réserve sont contenus aussi bien dans le Statut spécial du corps des fonctionnaires de la sûreté nationale que dans le Code de déontologie qui leur est applicable. Le décret n° 2012/546 du 19 novembre 2012 portant Code de déontologie des fonctionnaires de la Sûreté nationale dispose en son article 6 que : « *Le fonctionnaire de la Sûreté Nationale est de service 24 heures sur 24* ». Selon l'article 37 du Code de déontologie, « *qu'il soit de service ou non, le fonctionnaire de la Sûreté Nationale doit agir spontanément pour prévenir la commission d'une infraction ou participer à l'interpellation de son auteur. De la même manière, il doit toujours être disposé à porter secours ou à prêter assistance aux personnes en danger* ». S'il ne le fait pas, cela constitue une faute professionnelle. De cette manière, le dispositif répressif a aussi une fonction dissuasive. C'est donc une domination de type légal-rationnel.

L'absence de revendication des policiers en termes de traduction des symboles de leur identification peut trouver là une explication. Par ailleurs, en regard du principe du respect de la hiérarchie plus rigoureux dans ce corps, l'on pourrait conclure que toute action en régularisation d'une situation « *injuste* » devrait être initiée par le haut commandement. Or, comme nous l'avons montré, le commandement est francophone, et la prépondérance du français pourrait aussi s'expliquer par le fait que depuis les indépendances, le poste de délégué général à la sûreté nationale a toujours été occupé par un francophone. Dans cette perspective, le mythe de

⁹¹ Le droit de grève est reconnu à tous les citoyens et est réglementé par la loi de 1990 sur la liberté d'association. Cependant dans le but d'assurer la continuité du service public, le législateur l'a interdit à certaines catégories d'agents : policiers, magistrats et militaires.

l'égalité des langues devient le scénario régissant la théâtralisation politique, et concourant par là-même à entretenir la domination.

2- Les enjeux du consentement des dominés : entre impératif de communication et besoin de visibilité

Dans une relation de domination, c'est l'attitude de l'assujetti qui fonde la réalité de la relation de pouvoir⁹². Outre que la domination s'appuie sur l'appareil répressif institutionnel, elle doit être acceptée. Pour expliquer cette acceptation, Étienne DE LA BOÉTIE⁹³ avance la thèse de la « *servitude volontaire* », qui a pour fondements l'habitude et la lâcheté. Mais, selon cet auteur, « *le secret de la domination* »⁹⁴ réside dans le soutien d'une minorité au détenteur du pouvoir, soutien lui-même guidé par des intérêts. À ce propos, les assujettis acceptent de se soumettre parce que la langue « *est un outil qui cristallise l'essentiel des jeux et enjeux de pouvoir* »⁹⁵. Il existe une sorte d'individualisation des intérêts dans le rapport au français. Si le besoin de communication apparaît en première ligne, il s'accompagne d'un besoin de visibilité.

Dans son étude géopolitique de la langue française, Zachée Denis BITJAA KODY⁹⁶ relève que la langue maternelle, le français et l'anglais n'ont pas la même valeur symbolique, ni les mêmes fonctions. Sensibilisé au pouvoir à travers la hiérarchie des langues, le citoyen va inconsciemment intégrer la suprématie d'une langue sur une autre. Les sorties et l'action des autorités se donnent presque toujours à voir dans

⁹² BRAUD Philippe, op. cit., 1985, p. 463.

⁹³ DE LA BOÉTIE Étienne, *Le discours de la servitude volontaire ou le contr'un*, Québec, Edition numérique, 2006.

⁹⁴ Idem, p. 40.

⁹⁵ CALVET Louis- Jean, *Politique linguistique*, Langage et société 2021(HS1), 275-280.

⁹⁶ *Enjeux politiques et territoriaux de l'usage du français au Cameroun*, Hérodote 126 (3), 2007, 57-68.

la hiérarchie des langues, comme « *une magnification symbolique de l'autorité elle-même* »⁹⁷. Les sorties discursives des officiels anglophones permettent de voir une utilisation abondante du français. Si vous voulez atteindre une large audience, vous devez parler en français du fait de la présence majoritaire des locuteurs francophones aussi bien dans les grandes écoles et centres de formation que dans la population⁹⁸. Faire un discours en français est symbolique, cela institue une hiérarchie entre les langues.

Si les langues sont des marqueurs d'identité, le fait pour le dominé de s'exprimer dans la langue du dominant constitue une sorte d'acceptation tacite de cette domination, mais dans le même temps une quête de reconnaissance par assimilation. La langue demeure dans cette conception un fait social qui s'impose à l'individu en vertu de la coercition (pression sociale) liée aux besoins collectifs des groupements et les activités sociales⁹⁹. Le français aurait alors plus de « *vitalité* » dans les pratiques que l'anglais selon Zachée Denis BITJAA KODY, il aurait une charge symbolique plus forte. Il s'agit donc là d'un bilinguisme par nécessité. Dans cette conception qui lie langue et pouvoir, parler et subir la langue de l'autre est un signe d'assujettissement.

L'explication de la supériorité numérique n'explique cependant pas l'absence de traduction des insignes des policiers dans les régions anglophones, ni même au sein de la population qui comme on le sait, contient de plus en plus de

⁹⁷ MONNET Jérôme, *La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité*, Cybergeog : European Journal of Geography, Politique, Culture, Représentations, document 56, mis en ligne le 07 avril 1998, consulté le 18 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/5316> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/cybergeog.5316>),P. 5.

⁹⁸ Entretien avec le Commissaire de Police EKANG Adventus, op. cit.

⁹⁹ WALD Paul, « *La langue est un fait social* ». *Rapports entre la linguistique et la sociologie avant Saussure*, Conférence à l'Université de Tunis (décembre 1999), op. cit.

locuteurs anglophones ou de parfaits bilingues. Pierre BOURDIEU¹⁰⁰ met en garde contre l'illusion d'un simple partage d'un « *communisme linguistique* ». L'autre explication résiderait ailleurs, notamment dans le besoin de visibilité. En effet, celui qui subit la domination d'une langue le fait aussi par calcul, il s'agit de se mettre en scène et de se positionner dans l'arène politique. Il y a alors des rentes politiques d'ordre symbolique attachées à cette démonstration du bilinguisme. Pour beaucoup d'élites anglophones, parler français est aussi un prestige, un élément de distinction sociale au sens de Pierre BOURDIEU, dans la mesure où s'exprimer en français permet de se démarquer du groupe par la mise en scène et la démonstration de la capacité à parler la langue dominante. L'anglophone qui parle français a un capital culturel et social plus important. De ce point de vue, l'accession ou pas à certains postes clés est déterminée par la langue qui sert alors de critère de d'intégration. À ce propos, un de nos interviewés affirme que « *si vous ne parlez pas la langue de la majorité, vous n'existez pas* »¹⁰¹. L'enjeu ici consiste à obtenir par la langue une entrée dans le cercle de la « *bourgeoisie nationale de type occidentale* »¹⁰² source d'enrichissement. En retour, l'établissement de nouvelles fonctions ou l'élévation à des responsabilités donnent de « *nouveaux soutiens* »¹⁰³ à la domination.

Si la dynamique d'une langue se consolide et se mesure à l'intensité des échanges entre ses locuteurs¹⁰⁴, la langue française, on le voit bien ici, reste et demeure la panacée, l'outil d'émancipation sociale, le sésame sans lequel on ne pourrait accéder au pouvoir politique au Cameroun. Dans ce

¹⁰⁰ BOURDIEU Pierre, op. cit, 1982.

¹⁰¹ Entretien avec le Commissaire de Police EKANG Adventus, op. cit.

¹⁰² FRENAY Alain, op. cit., 1987, p. 226.

¹⁰³ DE LA BOÉTIE Étienne, *Le discours de la servitude volontaire ou le contr'un*, op. cit., p. 43.

¹⁰⁴ BITJAA KODY Zachée Denis, op. cit.

cas de figure, il s'agit d'un bilinguisme instrumental s'inscrivant dans « *la recherche purement individuelle de la maximisation du profit* » dans une perspective bourdieusienne.

Le rapport entre les deux langues officielles met en exergue la prépondérance du français dans les actes étatiques. Cette domination n'est pas une donnée naturelle, mais un construit par le recours à l'appareil répressif institutionnel. Cette violence, couplée à l'instrumentalisation de ce rapport par les dominés, a permis l'ancrage et la consolidation de la suprématie du français sur l'anglais.

B- De la contestation « passive » à la crise ouverte

L'État jacobin à dominance francophone, a construit son hégémonie à partir de la langue française. Cela se donne à voir sur les symboles républicains et est adossé sur l'appareil répressif d'État. Cette domination est-elle harmonieuse ? La prépondérance du français dans les domaines de la vie socio-économique et politique est source de frustration pour les anglophones dans la mesure où "*Many anglophones see themselves as being marginalized in national life*"¹⁰⁵. Des revendications pour exprimer leur mécontentement (1) ont progressivement débouché sur une rébellion ouverte (2).

1- Les marqueurs d'une crise processuelle : la contestation « passive »

La soumission ou « *volonté d'obéir* » à la domination par les symboles, notamment la langue a été obtenue par la contrainte et l'instrumentalisation. Si cette domination s'est étendue à tous les aspects de la vie socio-politique, elle n'a pas été harmonieuse, parce que construite sur des

¹⁰⁵ DELANCEY Mark Dike, NEH MBUH Rebecca et DELANCEY Mark W., *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Fourth Edition, 2010, p. 38.

fondements non durables. La supériorité du groupe des locuteurs francophones dominant (80%) entraîne de *facto* la domination du groupe minoritaire anglophone (20%) qui va naturellement se sentir « *marginalisé* » parce que dominé sur pratiquement tous les plans de la vie nationale¹⁰⁶.

À ce propos, la « *crise anglophone* » actuelle est le résultat d'une succession d'évènements enracinés dans l'histoire¹⁰⁷. L'on se situe ici dans l'approche « *processuelle* »¹⁰⁸, qui situe la crise dans un contexte riche notamment ses origines, son incubation et sa « *dynamique de développement* ». Dès lors qu'une situation critique est perçue comme le résultat de « *dysfonctionnements cumulés et potentiellement repérables* » dans le quotidien de l'entreprise¹⁰⁹, la crise ne doit plus être considérée comme imprévisible¹¹⁰, puisqu'il s'agit d'un processus dont les phases d'installation, d'évolution et de développement sont, dans la plupart des cas, identifiables¹¹¹.

¹⁰⁶ KAMBAJA MUSAMPA Emmanuel, *Conflit linguistique ou relation compétitive asymétrique dans le contexte diglossique Camerounais ?* Revues. Acares.net, Collection FLE/FLA, Vol. 1, n° 2, 2020, pp. 68-82.

¹⁰⁷ DELANCEY Mark Dike, NEH MBUH Rebecca et DELANCEY Mark W., *Historical Dictionary of the Republic of Cameroon*, Fourth Edition, Plymouth, Scarecrow Press, 2010, p. 38.

¹⁰⁸ FORGUES Bernard, *Nouvelles approches de la gestion des crises*, Revue française de gestion, 1996, pp. 72-78.

¹⁰⁹ THIÉTART Raymond-Alain et FORGUES Bernard, *Action, structure and chaos*, Organization studies, vol. 18, n° 1, 1997, pp. 119-143.

¹¹⁰ BRYSON John M. A perspective on planning and crises in the public sector. Strategic management journal, Vol. 2, Issue 2, 1981, pp. 181-196.

¹¹¹ ROUX-DUFORT Christophe, *Gérer et décider en situation de crise*, Paris, Dunod, 2003, p. 271 ; et TURNER Barry A, The development of disasters-A sequence model for the analysis of the origins of disasters, The Sociological Review, vol. 24, issue 4, 1976, pp. 753-774, distinguent quatre phases dans l'identification d'une crise : a) la phase de déclenchement: où se retrouvent les origines de la crise, qui peuvent résulter d'erreurs des systèmes sociaux et entrepreneuriaux, d'erreurs humaines ou de la combinaison de ces éléments; la phase aiguë, qui concerne trois manifestations critiques: b) la convergence des informations et des événements vers l'entreprise; c) le dérèglement de ses routines de gestion; d) la remise en cause de son identité, sa culture, sa mission et ses valeurs; et la phase de rééquilibrage et de changement, ou le moment où

Les réclamations de la minorité anglophone pour une meilleure prise en compte de leur identité datent de la réunification. En effet, dès cette période, les accusations de « *conspiration* » sont portées contre les anciennes puissances coloniales et le gouvernement¹¹². Cette contestation est *top-down* parce qu'elle est le fait de l'élite anglophone socialisée au pouvoir ou mieux qui s'est prostituée avec le pouvoir, ce que Jacques BENJAMIN et Luc SINDJOUN ont qualifié de « *majorité silencieuse et politisée* »¹¹³. Elles sont considérées comme « *pacifiques* »¹¹⁴, comme on peut le lire dans cet extrait : « *...nous avons été marginalisé et soumis à la provocation mais nous avons refusé de répliquer par la force* »¹¹⁵.

Afin de résoudre le problème, les gouvernements successifs vont prendre certaines mesures, notamment la nomination de premiers ministres anglophones, l'admission du pays au Commonwealth, la création d'universités anglophones d'abord à Buea puis à Bamenda, et surtout l'adoption d'une constitution contenant des prescriptions pour la prise en compte et la protection des minorités. C'est dans cette perspective que la Commission Nationale pour la promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) va voir le jour. Selon l'article 3 alinéa 2 de son décret de création¹¹⁶, la Commission est chargée « *d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'anglais et du français deux langues officielles d'égale valeur, et*

l'entreprise peut opter soit pour retourner au *statu quo*, soit initier un changement profond.

¹¹²NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie, op. cit., p. 162.

¹¹³ Cités par NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie, op. cit., p. 161.

¹¹⁴ Les faits historiques démentent cette prétendue pacification des revendications anglophones qui se sont progressivement radicalisées à partir des années 80 et davantage les années 90 avec la création d'un mouvement sécessionniste SCNC.

¹¹⁵ NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie, op. cit., p. 161.

¹¹⁶ Il s'agit du décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017.

notamment leur usage dans tous les services publics, les organismes parapublics ainsi que dans tout organisme recevant des subventions de l'État ». Placée sous l'autorité du Président de la République¹¹⁷, cette Commission n'est qu'un organe consultatif¹¹⁸. Elle ne peut faire que des suggestions, ce qui limite sa capacité à influencer la pratique du bilinguisme. Ces mesures, qui constituent ce que Luc Sindjoun a qualifié de « *révolution passive* »¹¹⁹, ne résolvent donc pas le problème de fond qui est celui de la domination de l'élite francophone.

Cette succession d'évènements va trouver un exutoire dans les revendications d'avocats et enseignants pour la traduction des actes uniformes OHADA et l'affectation d'enseignants anglophones dans ces deux régions. L'absence de réponses du gouvernement va conduire les syndicats de ces deux corps de métiers à initier des marches pacifiques qui seront réprimées. C'est cette répression du gouvernement qui va constituer l'élément déclencheur de la crise armée qui sévit jusqu'à nos jours.

2- La crise anglophone : entre « guerre des langues » et « guerre du pouvoir »

La politisation des référents linguistiques se pose aujourd'hui en Afrique comme une évidence. En effet, du Niger au Tchad, en passant par le Sénégal, on observe des revendications

¹¹⁷ Article 3 alinéa 2 de son décret de création.

¹¹⁸ Article 3 alinéa 1.

¹¹⁹ L'auteur entend révolution passive camerounaise « *un changement bricolé par lequel le régime et ses acteurs dominants, confrontés à la « revanche de la société », des dominés, parviennent à la relative émasculature révolutionnaire de celle-ci ou de ceux-ci à travers les procédures de réformes politiques (multipartisme, reconnaissance et protection des libertés publiques, dilution des aspects répressifs, etc.), de cooptation gouvernementale de certaines élites de l'opposition, de canalisation institutionnelle de l'opposition, etc.* », SINDJOUN Luc, *La révolution passive au Cameroun: État, société et changement*, Dakar, Codesria, pp. 1- 8.

croissantes ou des rejets des langues coloniales. Plus de soixante ans après les indépendances, la « *crise Anglophone* » est venue remettre sur la table la question de l'unité et de l'intégration¹²⁰ que la politique linguistique était supposée atteindre¹²¹. Tout serait parti du « *problème anglophone* » dans une dialectique de construction par le bas et de déconstruction par le haut¹²².

Avec le déclenchement de la crise dans les deux régions anglophones, l'on est passé de la contestation passive et pacifique à la résistance armée depuis 2016. Cette crise serait révélatrice de la persistance d'un malentendu historique sur l'histoire coloniale¹²³. En effet, le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone ont chacun hérité des institutions et pratiques issues des anciennes puissances coloniales¹²⁴ (la Grande Bretagne et la France). En entraînant la

¹²⁰ En réalité les expressions « *unité nationale* » et « *intégration nationale* » réfèrent toutes au projet de construction de l'État-nation et ne sont que des appellations particulières à chacun des deux présidents qu'a connu le Cameroun (Unité nationale sous Ahidjo et intégration nationale depuis Paul Biya. SINDJOUN Luc, « *Élections et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection* », African Journal of Political Science, Vol. 2, 1997, n° 1, pp. 89-121).

¹²¹ FASSE M. Innocent et MPOCHE Kizito N., *From a Sociolinguistic Profile of Urban Centers in Cameroon to 'A sociolinguistic profile and Development of Cameroon'*. In MPOCHE Kizitus N. and. NEBA Ayu'nwi N., *Towards a Sociolinguistic Profile and Development of Cameroon: Dynamics, New Perspectives and Methodologies*, Collective Research on Africa, Douala, Éditions l'ebene, 2023, pp. 1-41.

¹²² NKOUM-ME-NTSENY Louis-Marie, op. cit., p. 160.

¹²³ MBAHA Joseph Pascal et LEKA ESSOMBA Armand. Le territoire camerounais à l'épreuve du vivre-ensemble : comprendre et penser les tensions identitaires à l'ère de la démocratisation. In MPOCHE Kizitus N. et NEBA Ayu'nwi N., *Towards a Sociolinguistic Profile and Development of Cameroon: Dynamics, New Perspectives and Methodologies*, Collective Research on Africa, Douala, Editions l'ebene, 2023, pp. 223-259.

¹²⁴ En première position vient naturellement la langue, suivie des systèmes éducatifs (anglo-saxon pour les anglophones et français pour les francophones) et judiciaires (*common law* pour les anglophones et français pour les francophones) et enfin de la culture.

« transmission du patrimoine administratif du colonisateur à l'ex-colonisé à des fins de reproduction du système de domination politique »¹²⁵, les indépendances en 1960 et 1961, puis la politique d'intégration mise sur pied après la proclamation de la « République Unie » en 1972 par le Président Ahidjo, n'ont pas pu taire les aspirations des deux peuples à conserver leurs particularités et à préserver jalousement leurs legs coloniaux respectifs¹²⁶.

Au regard de ce qui précède, l'on pourrait s'interroger sur la nature du conflit dans les deux régions anglophones. À cet effet, si la tendance générale semble pencher pour une guerre des langues, certains éléments permettent de croire qu'il s'agit plutôt d'une guerre du pouvoir. La thèse en faveur d'un conflit linguistique est soutenue par des auteurs comme ATOH Julius CHENWI et Primus FONKENG¹²⁷ pour qui la politisation des langues et leur grand nombre ont rendu inévitable le conflit entre ces dernières¹²⁸. Dans le même sillage, le magazine *Le Courrier international* dans son analyse des causes de l'embrasement, note dans un article daté du 16 octobre 2017

¹²⁵ SINDJOUN Luc, 2002, op. cit., p. 36.

¹²⁶ DELANCEY Mark Dike, NEH MBUH Rebecca and DELANCEY Mark W., op. cit., p. 70.

¹²⁷ *Language conflict and conflict in language in Cameroon*; In MPOCHE Kizitus N. et NEBA Ayu'nwi N., *Towards a Sociolinguistic Profile and Development of Cameroon: Dynamics, New Perspectives and Methodologies*, Collective Research on Africa, Douala, Éditions l'ebene, 2023, pp. 261-280.

¹²⁸ Le conflit de langue apparaît lorsque deux ou plusieurs langues clairement différentes se confrontent dans les domaines social et politique. Pour de plus amples explications, cf. ATOH Julius CHENWI et Primus FONKENG, *Language conflict in language in Cameroon*, in MPOCHE Kizitus N. and NEBA Ayu'nwi N., (2023), *Towards a Sociolinguistic Profile and Development of Cameroon: Dynamics, New Perspectives and Methodologies*, Collective Research on Africa, Douala, Éditions l'ebene, pp. 261-280.

et intitulé « *Conflit : d'où vient la colère des anglophones ?* »¹²⁹
que :

« *Les anglophones représentent 20 % de la population du Cameroun et vivent pour la plupart dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En 2016, leur colère a été provoquée par le refus du gouvernement de répondre à des avocats anglophones qui dénonçaient la nomination de magistrats ne parlant pas suffisamment bien anglais et non formés en common law [système juridique d'inspiration britannique]* ».

Tous les marqueurs d'une « *guerre des langues* »¹³⁰, au sens de Emmanuel KAMBAJA MUSAMPA sont donc allumés¹³¹. Pour cet auteur le conflit anglophone serait un « *conflit communicationnel et non linguistique* ». En concluant qu'il n'y a pas une domination de la langue française sur la langue anglaise au Cameroun mais plutôt la discrimination du groupe majoritaire à l'endroit du groupe minoritaire, il semble occulter le fait que toute relation sociale est fondée sur le pouvoir, et donc sur la domination. La décision prise par l'État de ne pas traduire les actes uniformes OHADA a été un « *signe prémonitoire* » et un « *symbole qui donne à penser* »¹³².

Pour Joseph Pascal MBAHA et Armand LEKA ESSOMBA¹³³, le débat sur l'anglais et le français est moindre et est

¹²⁹<https://www.courrierinternational.com/article/conflit-dou-vient-la-colere-des-anglophones-camerounais>

¹³⁰ CALVET Louis Jean, *La guerre des langues*, Paris, Payot, 1987.

¹³¹ Pour cet auteur, les conditions requises pour que l'on puisse parler de conflit linguistique sont entre autres, l'existence de plus d'une langue en présence dans l'éducation et dans le domaine judiciaire, une politique linguistique (insidieuse ou active) élaborée par le groupe dominateur, l'institution de la langue du groupe majoritaire comme langue dominante de l'administration et de l'éducation dans l'environnement du groupe minoritaire, etc. Op. cit., pp. 69-80.

¹³² DUSSAULT Gabriel et LAPIERRE Jean William, *Le pouvoir politique et les langues, Babel et Léviathan*, Compte rendu de lecture, Recherches sociographiques, Vol. 31 n° 1, 1990, pp. 90-93. <https://doi.org/10.7202/056490ar>.

¹³³ Op. cit., p. 254.

transcendé par le problème du vivre-ensemble entre anglophones et francophones, car les deux communautés vivaient en paix dans les grandes villes francophones. L'on pourrait penser que la revendication portant sur la traduction des actes uniformes OHADA semblait n'être que l'arbre qui cachait la forêt, parce qu'en réalité la source du mécontentement était ailleurs, et selon Emmanuel KAMBAJA MUSAMPA dans la capacité des francophones nommés, notamment leur non maîtrise de la langue anglaise. L'on ne saurait en effet comprendre autrement la poursuite des manifestations après la traduction anglaise de ces actes et bien d'autres mesures d'apaisement prises par le gouvernement¹³⁴.

En réalité si cette crise met aux prises deux groupes de locuteurs représentants deux langues distinctes, l'on est bien en présence d'un conflit de langues. Cependant, si l'on admet l'idée que l'enjeu au cœur des conflits demeure le contrôle et la gestion des ressources de la domination, alors la langue constitue bien une ressource dans ce champ de la domination. Il ne s'agit donc ni plus ni moins que d'une « *guerre du pouvoir* », dans la mesure où celui qui contrôle la langue détient le pouvoir.

Conclusion

Il existe incontestablement des liens entre la langue et le pouvoir. En tant que symbole, la langue constitue un instrument de mise en œuvre de la domination politique. Elle se donne à voir sur les symboles étatiques à travers la topographie dans la « *mise en scène* » et l'instrumentalisation de la politique du bilinguisme. Institué à ses débuts comme un

¹³⁴ À titre d'exemple, l'on note l'ouverture d'une section de la *Common Law* à l'École Nationale de Magistrature (ENAM), le recrutement de 1000 enseignants bilingues, l'ouverture de la *National School of Local Administration* à (NASLA) à Buea, etc.

instrument de promotion de l'intégration nationale, le bilinguisme demeure un impensé dans plusieurs domaines de la vie socio-politique, comme l'illustre la politique de formation et d'identification des fonctionnaires du corps de la sûreté nationale. La préséance d'une langue qui se donne à voir dans ce domaine n'est pas seulement un « *problème d'aménagement* » au sens de Dieudonné P. AROGA BESSONG, elle relève davantage d'un processus de construction de l'hégémonie du français. Ce faisant, le bilinguisme s'est écarté de ses objectifs pour servir des ambitions de pouvoir. La stratégie a consisté en un processus d'uniformisation par effacement des différences. Du bilinguisme étatique, l'on est alors passé à un monolinguisme de certains symboles et signes de l'État. Dans cette perspective, la langue constitue aussi un instrument de consolidation de l'ordre politique. Les logiques de consentement mises en place par l'élite anglophone ne sont que des actes de reconnaissance et de soumission¹³⁵ à la domination du français, voire de sa légitimation en tant que « *langue du pouvoir* ». Même si elles ont permis l'entrée de cette élite dans le cercle très sélectif du pouvoir, elles n'ont pas pour autant empêché la montée de revendications ayant abouti à la « *crise anglophone* ». Aujourd'hui, malgré la mise en place de la Commission du bilinguisme et du multiculturalisme, force est de constater que le bilinguisme tant prôné demeure un objectif lointain. Dans ce contexte, il est plus qu'urgent d'appliquer à la lettre les recommandations de la circulaire n° 001/CAB/PM du 16 août 1991 pour éviter une autre crise dans la crise.

¹³⁵ BOURDIEU Pierre 2002, op. cit., p. 21.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Envoi

Par courrier électronique à : cespouac@gmail.com

Titre de l'article

Un titre qui indique clairement le thème de l'article, n'excédant pas 25 mots.

Nom de l'auteur

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

Présentation de l'auteur

Une courte présentation des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur.

Résumé de l'article

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 200 mots. Le résumé doit être en français (police Arial, taille 12, interligne 1,15).

Mots clés

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

Corpus de l'article

Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, itinéraire méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques. Compte tenu des exigences du CTS CAMES, les articles peuvent excéder 20 pages et ne doivent pas dépasser 35 pages, police Arial, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 10 000 mots).

Présentation de l'article

- ▶ Arial, corps 12 ; Interligne 1,15.
- ▶ Mettez le titre et les sous-titres en gras.
- ▶ Vos nom et prénom suivent le titre de l'article
- ▶ Le corps du texte doit être sans tabulation
- ▶ Ecrire « les années 1980 » (et non « les années 80 » ou « les années quatre-vingt »).
- ▶ Les citations sont toujours entre guillemets à la française «...». En cas de besoin, utiliser des guillemets à l'anglaise dans un passage déjà entre guillemets "...".
- ▶ Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (exemple, ehuzu).
- ▶ Toute modification d'une citation (suppression, adjonction, remplacement de mots ou de lettres, etc.) par l'auteur du texte est signalée par des crochets droits [...].
- ▶ Evitez de procéder à d'autres mises en forme de votre texte.

Présentation des références en bas de page

** Pour un article dans une revue*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'article écrit normalement. Les guillemets sont inutiles.
- ▶ Champ revue : + le nom de la revue, + le numéro de la revue (éventuellement le tome ou le volume), + l'année de parution, + les numéros de la première et de la dernière page de

l'article.

** Pour un ouvrage*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour un chapitre dans un ouvrage collectif*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre 1 : le titre du chapitre écrit normalement.
- ▶ Champs auteur 2 : le nom du directeur (ou des directeurs) de publication (même règle que pour les noms d'auteur précédé par "in". C'est l'éditeur au sens anglais du terme. L'expression "(Ed)" suivant le nom du directeur de publication est un usage fréquent mais pas obligatoire.
- ▶ Champs titre 2 : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

** Pour une communication d'un congrès ou colloque*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de la communication écrit normalement.
- ▶ Champs congrès : + le nom du congrès, + la ville du congrès, + les dates du congrès, + la page où la citation a été notée.

Tableaux, figures et graphiques

Les tableaux, figures et graphiques sont insérés directement dans le texte avec leurs titres. Les figures et les graphiques sont au format "gif" ou "jpg". Il convient de souligner que toute illustration (tableaux, figures et graphiques) doit être de très bonne qualité afin de permettre une reproduction directe.

Plagiat

Dans la mesure du possible, nous analyserons les articles réceptionnés avec un logiciel anti-plagiat. Pour éviter un rejet de publication, il faudra préciser toutes les sources documentaires et d'Internet.

Impression

Pour une bonne qualité d'impression de la revue, vous devriez utiliser le format 15,5 x 24 cm.

La direction de la revue.